

Trimble SX12

STATION TOTALE DE SCAN

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Informations concernant des modules radio compris

- Module Radio longue portée : Bande de fréquence 2,4 GHz, puissance de sortie RF max +20 dBm
- Module radio WLAN : Bande de fréquence 2,4 GHz, puissance de sortie RF max +20 dBm

EUROPE

Par la présente, Trimble® AB, déclare que la station totale de scan Trimble SX12 se conforme aux directives suivantes:

- Directive Équipements 2006/42/CE
- RED 2014/53/UE
- Directive RoHS 2011/65/UE

Informations spécifiques à nos clients européens

Pour les instructions de recyclage du produit, veuillez visiter : www.trimble.com/Corporate/Environmental_Compliance.aspx



ETATS-UNIS

Déclaration de conformité du fournisseur

Informations de conformité 47 CFR § 2.1077

Identificateur unique :

Station totale de scan Trimble SX12

Partie responsable

Trimble Inc.

10368 Westmoor Drive

Westminster, CO 80021

ETATS-UNIS

www.trimble.com

Déclaration de conformité FCC

Cet appareil se conforme à la partie 15 des règles FCC. Le fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes : (1) Cet appareil ne doit pas provoquer d'interférences nuisibles et (2) il doit accepter toute interférence reçue, y compris les interférences pouvant entraîner un fonctionnement indésirable.

Remarque : Cet équipement a été testé et reconnu conforme aux limites d'un périphérique numérique de classe B, conformément à la partie 15 des règles FCC. Ces limites sont conçues pour garantir une protection raisonnable contre toute interférence nuisible dans une installation résidentielle. Cet équipement génère, utilise et peut émettre de l'énergie fréquence radio et, s'il n'est pas installé et utilisé selon les instructions, peut produire des interférences nuisibles à la communication radio. Cependant, il n'y a aucune garantie que des interférences ne se produiront pas dans une installation particulière. Si cet équipement produit des interférences nuisibles à la réception de radio ou de télévision, ce qui peut être déterminé en allumant et rallumant l'équipement, il est recommandé à l'utilisateur d'essayer de corriger l'interférence à l'aide de l'une ou plusieurs des mesures suivantes :

- Réorientez ou déplacez l'antenne de réception.
- Augmentez la distance entre l'équipement et le récepteur.
- Branchez l'équipement dans une prise de courant sur un circuit différent de celui auquel le récepteur est connecté.
- Consultez le distributeur ou un technicien radio/TV expérimenté pour obtenir de l'aide.

⚠ ATTENTION – Les modifications non expressément approuvées par le fabricant peuvent annuler l'autorisation de l'utilisateur de faire fonctionner l'équipement.

CANADA

This Class B digital apparatus complies with Canadian ICES-003.

This device contains licence-exempt transmitter(s)/receiver(s) that comply with Innovation, Science and Economic Development Canada's licence-exempt RSS(s). Operation is subject to the following two conditions: (1) This device may not cause interference. (2) This device must accept any interference, including interference that may cause undesired operation of the device.

The radio transmitters 4492A-2410G and 4908A-PMACS have been approved by Innovation, Science and Economic Development Canada to operate with the antenna types listed below, with the maximum permissible gain indicated. Antenna types not included in this list that have a gain greater than the maximum gain indicated for any type listed are strictly prohibited for use with this device.

Antenna part number 55001508, antenna gain 2 dBi.

Cet appareil numérique de la classe B est conforme à la norme NMB.003 du Canada.

L'émetteur/récepteur exempt de licence contenu dans le présent appareil est conforme aux CNR d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes :

1. L'appareil ne doit pas produire de brouillage;
2. L'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

Le présent émetteur radio 4492A-2410G et 4908A-PMACS a été approuvé par Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour fonctionner avec les types d'antenne énumérés ci-dessous et ayant un gain admissible maximal. Les types antenne non inclus dans cette liste, et dont le gain est supérieur au gain maximum indiqué pour tout type figurant sur la liste, sont strictement interdits pour l'exploitation de l'émetteur.

Antenne Trimble numéro de référence 55001508, gain antenne 2 dBi.

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ DE LA BATTERIE

- ⚠ AVERTISSEMENT** – N'endommagez pas la batterie Lithium-ion rechargeable. Une batterie endommagée risquerait de provoquer une explosion ou incendie, et peut entraîner des blessures et/ou des dommages. Pour empêcher toute blessure ou tout dommage:
- Ne pas utiliser ni charger la batterie si elle semble abîmée. Les signes de détérioration comprennent, sans toutefois s'y limiter, la décoloration, le gauchissement et les fuites de la batterie.
 - Ne pas exposer la batterie au feu, aux températures élevées ou aux rayons directs du soleil.
 - Ne pas immerger la batterie dans l'eau.
 - Ne pas utiliser ni stocker la batterie à l'intérieur d'un véhicule en cas de forte chaleur.
 - Ne pas laisser tomber ni percer la batterie.
 - Ne pas ouvrir la batterie ni court-circuiter ses contacts.
-

- ⚠ AVERTISSEMENT** – Évitez tout contact avec la batterie lithium-ion rechargeable en cas de signes de fuite. L'électrolyte de batterie est corrosif et son contact peut entraîner des blessures corporelles et/ou des dommages matériels. Pour empêcher toute blessure ou tout dommage:
- Si la batterie fuit, éviter tout contact avec le fluide.
 - Si le fluide de la batterie vos yeux, rincez-les immédiatement à l'eau fraîche et consultez un médecin. Ne vous frottez pas les yeux!
 - Si du fluide de la batterie tombe sur votre peau ou vos vêtements, rincez-les immédiatement à l'eau claire. Si l'irritation de la peau ou la douleur persiste, il faut consulter un médecin.
-

- ⚠ AVERTISSEMENT** – Chargez et utilisez la batterie lithium-ion rechargeable uniquement en vous conformant scrupuleusement aux instructions. La recharge ou l'utilisation de la batterie dans un instrument non autorisé peut provoquer une explosion ou un feu et entraîner des blessures corporelles et/ou des dommages matériels. Pour empêcher toute blessure ou tout dommage:
- Ne pas charger ni utiliser la batterie en cas de signes de dommages ou de fuites.
 - Chargez la batterie lithium-ion uniquement dans un produit Trimble conçu pour la recharger. Respectez impérativement toutes les instructions associées au chargeur de batteries.
 - Arrêtez de charger une batterie qui dégage une forte chaleur ou une odeur de brûlé.
 - Utilisez la batterie uniquement dans un instrument Trimble conçu pour l'utiliser.
 - Utilisez la batterie uniquement pour son utilisation prévue et conformément aux instructions de la documentation produit.

– Couvrez les bornes de la batterie avec un ruban isolant correct avant l'élimination afin d'éviter la génération de chaleur par un court-circuit accidenté.

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ LASER

Avant d'utiliser l'instrument, veillez à ce que vous compreniez ce document, ainsi que toutes les exigences d'équipement et de sécurité du chantier.

Cet équipement a été testé et reconnu conforme à IEC 60825-1:2014.

Il est également conforme à 21 CFR 1040.10 et 1040.11 à l'exception de la conformité à IEC 60825-1 Ed. 3, comme décrite dans la Notice Laser N° 56, du 8 mai 2019.

⚠ AVERTISSEMENT – La visualisation du faisceau laser avec des instruments optiques télescopiques (par exemple, des télescopes et des jumelles) peut causer un risque aux yeux.

⚠ AVERTISSEMENT – L'utilisation des contrôles ou des réglages ou la réalisation des procédures autres que ceux spécifiés dans la présente peuvent entraîner l'exposition à la radiation laser ou LED dangereuse. Comme pour toute source lumineuse vive, telle que la lumière du soleil, les arcs de soudage électrique ou les lampes à arc, le bon sens s'applique. NE PAS regarder dans l'ouverture du laser quand le laser est allumé. Pour de plus amples informations concernant la sécurité laser, référez-vous à la norme EC 60825-1:2014.

Ouvertures

Optique pour la mesure de distance, le tracker, l'appareil photo télé et le pointeur laser en option

Optique pour l'appareil photo d'observation

Optique pour l'éclairage de la cible

Optique pour l'appareil photo principal



STATION TOTALE DE SCAN **Trimble SX12****Sources laser**

La Station totale de scan Trimble SX12 est un PRODUIT CLASSE LASER 1M.

L'instrument peut contenir des sources laser visibles et invisibles.

Un pointeur laser en option de classe 1 avec une longueur d'onde de 520 nm.

Un laser tracker de classe 1 pour Autolock® fonctionne avec une longueur d'onde de 850 nm.

Un laser de classe 1M pour la mesure de distance avec une longueur d'onde de 1550 nm:

- Divergence de faisceau de 0,2 mrad
- Puissance de sortie <10 mW
- Durée des impulsions 1 ns
- Cadence de répétition des impulsions 27 kHz

**Informations supplémentaires**

Le document original est écrit en anglais. Tous les documents dans d'autres langues sont des traductions du document original anglais. Pour de plus amples informations et informations dans d'autres langues, rendez-vous à www.trimble.com.